

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2024

**Séance du 14 décembre 2024** sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.

Date de convocation : **05/12/2024**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 13

**Conseillers présents** : 13 (BAEUERLE Arnaud, BAUMONT Valérie, MOTTIER Claire, FISCHER Scarlett, HESS Frédéric, KENNEL Franck, MERKLING Sébastien, OTT Jean Marie, PETER Elodie, SERHANE Amandine, URBAN Gilles, WEBER Alain, WITZ Manuel)

**Conseillers excusés** : tous les conseillers étaient présents

**Secrétaire de séance** : MERKLING Sébastien (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

**Calcul du quorum** : par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.* Le quorum étant atteint avec 13 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2024
3. Participation aux frais de l'école maternelle - commune d'Uttenhoffen
4. Participation aux fournitures scolaires - commune d'Uttenhoffen
5. Remboursement par la commune d'Uttenhoffen de la mise à disposition de l'agent technique pour 2024
6. Subvention pour classe découverte 2025
7. Subvention pour enseignement de la natation 2025
8. Approbation du programme de travaux ONF 2025
9. Subventions 2025 aux associations locales
10. DM Commune 03
11. Communications et divers

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur Sébastien MERKLING, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 21 novembre 2024

### 1. PARTICIPATION AUX FRAIS ECOLE MATERNELLE - COMMUNE D'UTTENHOFFEN

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la participation due par la Commune d'Uttenhoffen pour ses élèves fréquentant l'école maternelle de Mietesheim.

La dernière délibération en date du 8 janvier 2024 fixait le montant de cette participation à 574,12 € par enfant pour l'année scolaire 2024/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents,**

de fixer les montants suivants :

- pour l'année scolaire 2025/2026 : 574,12 € augmenté de 2 % = 585,60 €

**DECIDE** de demander à la Commune d'Uttenhoffen **une participation de 574,12 euros x 7 élèves** (habitant Uttenhoffen et fréquentant l'école maternelle de Mietesheim durant l'année scolaire 2024/2025), **soit 4 018,84 €.**

## **2. PARTICIPATION COMMUNE D'UTTENHOFFEN / FOURNITURES SCOLAIRES DU RPI**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des factures des fournitures scolaires pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents,**

- de demander une participation à la commune d'Uttenhoffen d'un montant de 243,84 € qui correspond à 3/27<sup>èmes</sup> (3 enfants sur 27 habitant Uttenhoffen) de la somme totale de 2 194,59 € (total des fournitures d'entretien + fonctionnement copieur) dépensée par les communes de Mietesheim et Uttenhoffen pour l'année 2024.

## **3. REMBOURSEMENT / MISE A DISPOSITION DE L'ADJOINT TECHNIQUE COMMUNAL A LA COMMUNE D'UTTENHOFFEN**

L'ouvrier communal M. Lionel MEYER a été mis à disposition de la commune d'Uttenhoffen pour effectuer des travaux divers d'entretien et de maintenance durant l'année 2024 à raison d'une quotité hebdomadaire en fonction des besoins de la commune d'Uttenhoffen. La commune de Mietesheim demande le remboursement de ces frais de mise à disposition au réel des heures effectuées et sans marge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents,**

de demander le remboursement des frais de mise à disposition d'un adjoint technique par la commune de Mietesheim à la commune d'Uttenhoffen, selon le tarif horaire convenu.

A savoir : **162** heures pour un montant total de **3 386,33 €** selon le décompte certifié conforme joint.

## **4. SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la subvention à accorder aux enfants des écoles de la commune ou aux enfants originaires de la commune et fréquentant divers établissements des environs, pour les activités de classes de découverte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents,**

de fixer pour l'année 2025 les montants suivants :

- pour les enfants habitant Mietesheim et allant aux collèges : 10 €uros / jour / enfant
- **DECIDE** le versement en cas de demandes.
- **DECIDE** le financement sous c/65748 du Budget Primitif 2025.

## **5. SUBVENTION POUR ENSEIGNEMENT DE LA NATATION**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la subvention à accorder aux enfants des écoles de la commune ou aux enfants originaires de la commune et fréquentant divers établissements des environs, pour les activités d'enseignement de la natation. Cette subvention concerne uniquement les enfants scolarisés en école maternelle et primaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents**

- de fixer les montants suivants pour l'ensemble des enfants de l'école intercommunale de MIETESHEIM-UTTENHOFFEN : 64 €uros / enfant au titre de la participation de la commune à l'enseignement de la natation, soit pour 44 élèves = 2 816,- €uros.
- demande la participation à la commune d'Uttenhoffen pour 10 enfants habitant Uttenhoffen, 10 x 64 € = 640 €
- décide le financement sous c/657361 au Budget Primitif 2025.

## **6. PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION FORÊT COMMUNALE 2025**

M. le Maire présente le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux proposé par l'ONF pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents**

- **D'APPROUVER** les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale de Mietesheim pour l'exercice 2025.
- **D'APPROUVER** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois façonnés, pour un montant prévisionnel de dépenses de 8 310,- € et de 4 620,- € de débardage hors taxes pour un volume de 485 m<sup>3</sup>, ainsi que le programme de travaux sylvicoles et patrimoniaux (année 2025) pour un montant de 1 490,- € hors taxes, honoraires de l'ONF inclus.
- note que la prévision de recettes brute du programme des travaux ONF se monte à 26 790,- € hors taxes.

## **7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (M. Valérie BAUMONT ayant quitté la salle au moment du vote)

**DECIDE à l'unanimité des membres présents** d'attribuer les subventions suivantes aux diverses associations locales :

- Union Sportive de Mietesheim et Société d'Aviculture de Mietesheim : 0,00 €
- Société des Arboriculteurs de Mietesheim : 500 €
- Amicale des Pêcheurs de Mietesheim : 100 €
- Club des Aînés de Mietesheim : 400 €
- Association Evasion et Fennec's Pression : 0 €
- Poker Club : 500 €

Délibérations du Conseil Municipal de Mietesheim du 14 décembre 2024

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg



- Oasis Multi-Kulti : 500 €
- Hauts comme 3 pommes : 600 €

- le financement de ces subventions sera inscrit au Budget Primitif 2025, soit 2600 €uros, sous c/65748 où un crédit suffisant sera prévu.

### **8. DECISION MODIFICATIVE 03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines modifications seraient à apporter au Budget Commune pour paiement des traitements du personnel communal le dernier mois de cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents,**  
**D'APPROUVER** le virement de crédits suivants :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
60621	Combustibles	- 600
6411	Personnel titulaire	600

### **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

- ✓ Mr le Maire évoque le dossier des mises à jour cadastrales maintenant que le tour des propriétaires concernés est fait. Le géomètre prépare les dossiers (actes, servitudes, promesse de rétablissement des limites en cas de travaux, ...) en vue de leur transmission au notaire pour préparation des actes. Un rdv sur place est prévu en début d'année avec la commune, le géomètre et les 2 ou 3 propriétaires ou des bornages sont encore à affiner. Un devis de près de 9000€ TTC a été signé pour le cabinet BAUR.
- ✓ Mr le Maire signale que le logement communal au 4 rue école 1er étage vacant depuis mi-septembre est de nouveau occupé.
- ✓ Mr le Maire annonce que l'entreprise E JL missionnée depuis septembre pour exécuter des travaux de voirie sur la commune terminera les 2 trottoirs rue d'Uttenhoffen et le « bateau » rue d'Engwiller mais n'arrivera pas à assurer les travaux de réfection de voirie (trous). Cette opération sera réalisée au printemps 2025 quand les centrales à goudron seront de nouveau en route.
- ✓ Il est annoncé que des plants de haies et autres arbres vont être stockés à l'espace Loisirs par le Parc Naturel des Vosges du Nord dans le cadre de la trame verte ; des haies et arbres divers vont être plantés sur Mietesheim selon des emplacements définis conjointement avec la commune. Le but est la continuité écologique de la faune et de la flore et aussi de compenser l'abattage d'arbres malades ou trop envahissants et causant des dégâts aux voiries effectué ces dernières semaines.
- ✓ Il est rappelé que la traditionnelle fête des aînés 2025 aura lieu le dimanche 12 janvier et son organisation pratique et les différentes tâches sont repassées en revue.
- ✓ Mr le Maire souhaite également établir comme cela était fait il y a quelques années un calendrier des manifestations reprenant au moins sur le temps estival toutes les manifestations d'associations, commune, et autres entités pour éviter les doublons et voir comment investir ensemble l'espace loisirs. Il rappelle qu'une table ronde avec tous les acteurs aura lieu le mercredi 15 janvier 2025 à ce propos.
- ✓ La date du samedi 22 mars 2025 est aussi annoncée pour le nettoyage de printemps annuel.

Signature du secrétaire de séance :

Signature du Maire :

Délibérations du Conseil Municipal de Mietesheim du 14 décembre 2024

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg



